



Fichier stic et assermentation

Par **max**, le **07/11/2017 à 19:15**

Bonjour,

En 2008, j'ai eu un rappel à la loi avec fichier stic en maison de justice pour vol simple.

Aujourd'hui je souhaite devenir ASVP, du moins déjà comme saisonnier pour l'année 2018, sur une période de 5 mois. J'attends une réponse d'ici quelques jours sur ma candidature avant que la mairie ne fasse une demande d'agrément.

Question : dois-je annuler d'office ma candidature sous un prétexte bidon ou attendre la réponse du procureur et avoir la honte de ma vie ?

Merci à tous pour vos réponses.

Par **morobar**, le **07/11/2017 à 19:41**

Bonjour,

Le fichier STIC n'existe plus, remplacé par le TAJ.

Une bêtise de jeunesse ne condamne pas à vie, surtout si vous démontrez être particulièrement motivé.

Vous ne devez donc pas craindre la honte de votre vie ni renoncer par avance.

En cas de rejet de votre demande, n'hésitez pas à insister en démontrant votre forte motivation.

Souvenez vous qu'un de plus grands chefs de la police française n'était autre qu'un ancien

forçat.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne-Fran%C3%A7ois_Vidocq

Par **Caroline1234**, le **21/08/2019** à **07:10**

Bonjour,

Pour être contrôleur à la RATP pensez vous qu'en ayant effacé mon b2 et le taj, l'agrement peut quand même être refusé ?

Merci de vos réponses.